



SIVOM DE LA BURE
2 place de la Patte d'Oie
31370 RIEUMES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
 DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM DE LA BURE**

Nombre de délégués en exercice : 27

Présents : 15

Absents : 12

Procurations : 4

Votants : 19

Date de la convocation :

18 octobre 2023

SEANCE DU 23 OCTOBRE 2023

N° 2023-10-23-002

Le Comité Syndical avait été convoqué le 17 octobre 2023. Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le Comité Syndical a de nouveau été convoqué le 23 octobre 2023. Le Comité Syndical peut délibérer favorablement à cette occasion sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre à 21 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle informatique de l'école élémentaire de Rieumes, sous la présidence de Madame Jennifer COURTOIS-PERISSE, Présidente.

Etaient Présents : Alain FOURIGNAN, William LARRIEU, Serge BONNEMAISON, Ludovic THOMAS, Marie-Pierre JULIEN, Martine LEZAT, Jennifer COURTOIS-PERISSE, Thierry CHANTRAN, Rémi MANGIN, Stéphanie BILLIET, Pascal ORAZIO, Michel BALLONGUE, Didier GENEAU, Martine LABARRERE, Amandine ROUQUETTE.

Etaient absents/excusés : Christine FERRE, Isabelle AVERLANT, Gilbert PAGAN, Chantal FABRE, Marc HAVRANEX, Sébastien POGGIALI, Eric CASTILLON, Patricia TOUROLLE, Olivier LEDUC, Corinne PAYSSERAND, Louise GASTON, Christophe GIRAUD,

Ayant Donné procuration : Isabelle AVERLANT à William LARRIEU, Gilbert PAGAN à Serge BONNEMAISON, Eric CASTILLON à Marie-Pierre JULIEN, Corinne PAYSSERAND à Jennifer COURTOIS-PERISSE, Louise GASTON à Thierry CHANTRAN.

A été désigné secrétaire de séance : Thierry CHANTRAN

Assistante de séance : Isabelle MONTEMBAULT

OBJET :

ADOPTION DU PROGRAMME DE TRAVAUX POUR LA RESTRUCTURATION ET L'EXTENSION DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE RIEUMES ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

Madame la Présidente rappelle au Comité Syndical le projet du SIVOM de la Bure « Restructuration et extension de l'école élémentaire de Rieumes »

Elle explique que, préalablement au lancement de toute consultation pour le choix du maître d'œuvre et des entreprises de travaux pour la réalisation de cette opération, le Comité Syndical doit en adopter le programme et en arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle.

Elle présente alors le programme des travaux suivant :

- **Réhabilitation du "bâtiment 2013"** :

Le bâtiment est un composé d'un RDC et d'un R+1 accueillant 8 salles de classes pour une surface totale de 840 m².

Les principales interventions porteront sur l'amélioration du confort thermique de ces locaux avec la mise en place d'une ventilation et de brises soleil.

- Création du service de restauration :
Les travaux de la restauration porteront sur la démolition du restaurant actuel (250 m²) et la création d'une nouvelle restauration (410 m²) comprenant un réfectoire, un local de livraison, les réserves sèches et armoires froides, un office, d'une laverie et l'ensemble des locaux dédiés au fonctionnement de la restauration (Local agents, bureau du chef, local produits, sanitaires, local poubelles, ...).
- Restructuration du bâtiment principal existant de 1981 :
Les principaux travaux de ce bâtiment concerneront la reprise de l'ensemble des menuiseries extérieures, la réalisation d'une isolation par l'intérieur dans la totalité du bâtiment et la mise aux normes accessibilité PMR des accès, des locaux et des sanitaires. La surface de ce bâtiment est d'environ 980m².
Une réorganisation des espaces pourra être envisager.
- Création de bureaux pour le SIVOM de la Bure :
Un bureau pour deux personnes avec un accès et sanitaires indépendants
- Aménagement des espaces extérieurs :
Ils comprendront le traitement des revêtements de sols des cours, la végétalisation de certains espaces extérieurs par la mise en place de bosquets et divers végétaux, le traitement du terrain de basket actuel et la création d'un préau.
- Tranche optionnelle : Création de nouvelles salles de classes :
L'extension portera sur la création de 4 salles de classes, de 2 ateliers associés à ces salles et d'équipements sanitaires (Surface créée : Environ 420 m²).

Le projet prévoit la mise en place d'un système de chauffage et de rafraîchissement le plus favorable économiquement et environnementalement possible pour l'ensemble des bâtiments.

Il est à noter que ces divers travaux seront à réaliser selon un phasage travaux précis et adapté aux contraintes liées à la continuité de fonctionnement de l'école actuelle.

Madame la Présidente propose au comité syndical d'arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle globale pour la réalisation de ce programme à la somme de **5 060 420.62 Euros** hors taxes, dont :

- **4 444 450.00 euros** hors taxes alloués aux travaux ;
- Et **615 970.62 euros hors taxes** pour l'ensemble des services nécessaires pour mener à bien l'opération.

Elle précise, concernant les prestations services, qu'il s'agit, outre ceux de maîtrise d'œuvre :

- Des services de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs sur les chantiers (CSPS), ainsi que l'impose le code du travail dès que plus de deux entreprises, sous-traitants inclus, sont présentes, simultanément ou successivement, sur un chantier de bâtiment ou de génie civil ;
- Des services de contrôle technique ;
- Des études de sol et divers diagnostics

Madame la Présidente rappelle que la conclusion des marchés de services est soumise aux règles de publicité et de mise en concurrence préalables prévues par les règles de la commande publique. Elle indique que les procédures qui doivent être suivies pour la passation de ces marchés dépendent du montant des besoins que ces derniers ont pour objet de satisfaire, ce montant devant être comparé aux seuils qui déterminent les procédures applicables et que fixent les règles de la commande publique.

Madame la Présidente expose au Comité que pour évaluer le montant des besoins en matière de services à comparer aux seuils, le SIVOM doit ainsi choisir entre une estimation annuelle des besoins par catégorie ou « famille » de services et une estimation des besoins par unité fonctionnelle, ce dernier mode d'appréciation des seuils pouvant être adopté lorsque des services relevant de familles d'achat différentes ont pour objet commun de concourir à la réalisation d'un projet tel que, précisément, un programme de travaux.

Madame la Présidente indique qu'avec cette dernière méthode de calcul, différents marchés de prestations de services nécessaires à la réalisation d'une opération de travaux sont évalués de manière globale et non de façon séparée par famille de services. Elle ajoute que dans le domaine des services relevant du secteur de la construction, cette méthode est plus logique et aisée à mettre en œuvre en termes de prévision d'achats que celle qui impose de prendre en compte le montant de tous les marchés relevant d'une même famille à passer dans l'année.

Madame la Présidente propose, pour cette raison, de retenir cette approche fonctionnelle des achats pour l'estimation des besoins en services nécessaires à la réalisation du programme de restructuration et d'extension de l'école élémentaire de Rieumes et de comparer ainsi le montant global estimé des marchés de services aux seuils fixés, afin de déterminer la procédure qui devra être respectée pour la passation de chacun d'entre eux.

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** le programme des travaux de restructuration et d'extension de l'école élémentaire de Rieumes ;
- **Arrête** le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle pour la réalisation de ce programme à la somme globale de **5 060 420.62 Euros hors taxes**, dont **4 444 450 euros hors taxes** affectés aux travaux et **615 970.62 euros hors taxes** pour les services qui sont nécessaires à l'opération ;
- **Approuver** la méthode de calcul des seuils par unité fonctionnelle pour l'appréciation des seuils fixés par la réglementation des marchés publics et la détermination de la procédure de passation des marchés de services nécessaires à l'opération.
- **Mandate** Madame la Présidente pour régler toutes les démarches administratives, financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 23 octobre 2023
Au registre suivent les signatures

Pour copie certifiée conforme et exécutoire par Mme Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ, Présidente du SIVOM de la Bure, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 25/10/2023 et de sa publication le 25/10/2023


Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ
Présidente